



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 114-2024 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT (EST) DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 995 000 \$

AVIS EST DONNÉ QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 22 mai 2024 à 17 h 00, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Le règlement 114-2024 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 12 juin 2024 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 août 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffier situé au 11370, rue Notre-Dame Est, 5^e étage, Montréal-Est aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 12 AOÛT 2024.

Me Olivier Pelletier
Greffier